

PLAN DE SÉCURITÉ DE LA RECHERCHE DE MITACS — dernière mise à jour le 24 juillet 2026

1. Objectifs

Les grands objectifs du Plan de sécurité de la recherche de Mitacs sont les suivants :

- 1.1 Garantir la cohérence avec l'intention des [Lignes directrices sur la sécurité nationale pour les partenariats de recherche](#) et de la [Politique sur la recherche en technologies sensibles et sur les affiliations préoccupantes](#).
- 1.2 Veiller à ce que les propositions de collaboration de recherche, particulièrement celles comportant la conception de propriété intellectuelle (PI) et des mandats auprès d'organisations d'accueil hors du milieu postsecondaire, présentent suffisamment d'avantages pour le Canada pour pouvoir être admissibles à un financement de Mitacs.

2. Modifications apportées aux demandes présentées à Mitacs ainsi qu'au processus d'évaluation pour améliorer la sécurité de la recherche

2.1 Identifier les domaines de recherche sensibles et les affiliations préoccupantes

Toutes les personnes candidates aux programmes de Mitacs doivent remplir la déclaration suivante.

- a) Le projet vise-t-il à faire progresser l'un des [domaines de recherche en technologies sensibles](#)?

Chaque professeur-e superviseur-e et stagiaire proposé-e doit aussi remplir la déclaration suivante.

- Êtes-vous actuellement affilié-e à une [organisation de recherche nommée](#) ou recevez-vous un financement ou un soutien en nature de la part de l'une d'entre elles?

Tout demandeur ou toute demandeuse actuellement affilié-e à une [organisation de recherche nommée](#) ou qui reçoit du financement ou du soutien en nature d'une ou de plusieurs d'entre elles n'est pas admissible à la participation à un projet financé par Mitacs qui implique de la recherche visant à faire avancer un domaine de recherche en technologies sensibles. Mitacs examinera également un échantillon de demandes, sélectionné à sa seule discrétion, et validera l'exactitude des déclarations remplies.

Mitacs se réserve le droit de refuser le financement, à tout moment, d'un projet qui fait progresser un domaine de recherche en technologies sensibles en raison d'affiliations préoccupantes.

2.2 Évaluation des risques et des avantages pour le Canada en matière de sécurité de la recherche

Pour toute demande impliquant une ou plusieurs organisations d'accueil hors du milieu postsecondaire, les personnes candidates doivent également remplir les déclarations suivantes.

- b) Le projet comprendra-t-il des recherches liées aux [minéraux critiques](#) ou à l'un des secteurs d'[infrastructures essentielles](#)?

- c) Le projet impliquera-t-il l'utilisation de données personnelles ou de grands ensembles de données qui pourraient être considérés comme sensibles (pour plus d'informations, voir la [liste 2 de l'annexe A des lignes directrices sur la sécurité nationale pour les partenariats de recherche](#))?
- d) Le projet impliquera-t-il des recherches sur des marchandises ou des technologies figurant sur la [Liste des marchandises et technologies d'exportation contrôlée](#) (LMTEC) de la *Loi sur les licences d'exportation et d'importation* (LLEI)?
- e) La propriété intellectuelle (PI) de base sera-t-elle transférée de l'établissement canadien à l'organisation d'accueil hors du milieu postsecondaire?
- f) La propriété intellectuelle (PI) résultant du projet sera-t-elle détenue par l'organisation ou les organisations d'accueil hors du milieu postsecondaire, leur sera-t-elle cédée ou fera-t-elle l'objet d'une licence?

Si vous avez répondu oui à l'une des déclarations a à f, Mitacs évaluera les risques potentiels pour la sécurité de la recherche ou les avantages prévus pour le Canada. Mitacs considérera les éléments suivants :

- L'organisation d'accueil hors du milieu postsecondaire a-t-elle des activités commerciales, des actifs et des employé-es au Canada?
- L'organisation d'accueil hors du milieu postsecondaire propose-t-elle des produits ou des services au Canada?
- L'organisation d'accueil hors du milieu postsecondaire est-elle détenue ou influencée par des gouvernements étrangers?
- L'organisation d'accueil hors du milieu postsecondaire fait-elle l'objet de [Sanctions canadiennes](#) ou est-elle basée dans un pays figurant sur la [Liste de pays visés](#)?
- L'organisation d'accueil hors du milieu postsecondaire a-t-elle été identifiée par les agences de sécurité comme une menace pour la sécurité nationale du Canada?

Mitacs se réserve le droit :

- d'approuver une demande sous réserve de conditions supplémentaires (par exemple la présentation d'un plan satisfaisant d'atténuation des risques en matière de sécurité de la recherche);
- de refuser une demande en raison de risques pour la sécurité de la recherche qui ne peuvent être atténués;
- de refuser une demande parce qu'elle ne présente pas suffisamment d'avantages pour le Canada;
- de demander des renseignements supplémentaires pour prendre une décision sur une demande;
- de divulguer des renseignements sur la demande aux partenaires de financement du gouvernement canadien, au besoin, pour se conformer à des exigences légales, réglementaires, d'audit, de sécurité ou contractuelles (veuillez également consulter la [politique sur la protection des renseignements personnels des demandeur-euses et participant-es](#)).

3. Atténuation des risques liés à la sécurité de la recherche en entreprise

3.1 Ressources dédiées

Mitacs a un conseiller en sécurité de la recherche dans son équipe Recherche pour soutenir la mise en œuvre du Plan de sécurité de la recherche de Mitacs. Cette personne-ressource s'occupe de l'opérationnalisation du processus indiqué à la section 2.3, de la coordination de la formation interne du personnel de Mitacs, de la mise à jour des communications externes concernant la sécurité de la recherche, si besoin est, et de la surveillance des risques émergents. Le niveau de ressources nécessaires pour mener à bien ces tâches sera surveillé et évalué régulièrement.

3.2 Perfectionnement

Mitacs offrira en tout temps une formation à jour sur la sécurité de la recherche à son personnel afin d'assurer une connaissance fondamentale des énoncés de politique et des directives du gouvernement et pour mieux faire connaître les risques de sécurité de la recherche.

3.3 Réponse aux risques et menaces émergentes

Mitacs assure une veille de l'actualité et des développements relatifs à l'écosystème de la recherche canadienne pour détecter les signes de risques émergents liés à la sécurité de la recherche. À cette fin, Mitacs garde ouvertes les voies de communication avec les parties prenantes gouvernementales et favorise l'échange de connaissances avec d'autres organismes de recherches, dont les trois organismes subventionnaires fédéraux. De plus, Mitacs dispose d'un plan de cybersécurité pour améliorer la protection de ses renseignements et de ses ressources essentielles au cas où il deviendrait la cible de cyberattaques et de menaces extérieures.

4. Rôles et responsabilités

Le tableau suivant présente les rôles et les responsabilités des différentes parties en ce qui concerne le Plan de sécurité de la recherche de Mitacs.

Rôles	Responsabilités
Professeur.e superviseur.e proposé.e et participant.e	S'assurer de l'exactitude de sa propre déclaration personnelle concernant les affiliations et le soutien d'organisations non gouvernementales. Veiller à l'exactitude des déclarations du projet concernant les domaines de recherche en technologies sensibles, la sécurité de la recherche et la propriété intellectuelle (PI).
Stagiaire proposé.e et participant.e	S'assurer de l'exactitude de sa propre déclaration personnelle concernant les affiliations et le soutien d'organisations non gouvernementales.
Organisation d'accueil hors du milieu	Veiller à l'exactitude des informations concernant l'organisation d'accueil hors du milieu postsecondaire fournies dans les candidatures Mitacs.

postsecondaire proposée et participante	Veiller à l'exactitude des déclarations du projet concernant la propriété intellectuelle (PI).
Établissement d'enseignement	Veiller à ce que les mesures relatives à la propriété intellectuelle soient conformes aux politiques de l'établissement postsecondaire. S'assurer que les professeur·es superviseur·es et les stagiaires sont au courant des politiques de sécurité de la recherche de l'établissement postsecondaire.
Mitacs	Évaluer les risques et les avantages pour le Canada en matière de sécurité de la recherche. Valider, le cas échéant, l'exactitude des déclarations du projet concernant les domaines de recherche en technologies sensibles. Prendre des décisions de financement sur les demandes Mitacs.